

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 février 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle habituelle sous la Présidence de Philippe EDME, Maire.

Etaient présents : Philippe EDME, Emmanuel VIENNET, Sylvie DODY, Anne PORRO, Yves BONANSEA, Stéphane VALORY, Rémy STADELMANN, BINCHET Catherine, FARQUE Christine, Martine LANDRY.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 - 14 du Code des Communes à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Mme DODY Sylvie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier Compte rendu de Conseil Municipal du 17-01-2024
- Travaux d'assainissement rue des vignes et rue sous Moyle : choix des entreprises
- Acquisition d'une partie de la parcelle ZB114
- Décision pour ou contre la prise de compétence PLUI par la CCLL
- Dépôt carte communale sur le géoportail de l'urbanisme
- Schéma de mutualisation de la CCLL
- ZAER mise en place de la concertation publique
- Taxe d'assainissement communale

1/ Approbation du dernier Compte rendu de Conseil Municipal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Travaux d'assainissement rue des vignes et rue sous Moyle : choix des entreprises

Présence de Mr LOPES du cabinet BEJ pour nous faire une analyse des offres reçues pour la consultation d'entreprises dont l'ouverture des plis a eu lieu le 12-02-24 en mairie. La commune a reçu 4 offres fermes de la part des entreprises COLAS, CLERC TP, EUROVIA et MOUROT pour le gros œuvre et 4 offres pour la mission d'essais et contrôles de la part des entreprises ADTEC, SOCOTEC, VISIOTUB et INERA.

Monsieur LOPES explique au conseil municipal les notes attribuées à chaque entreprise suite à l'analyse des offres.

Après le départ de Mr LOPES, le conseil municipal passe au vote :

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres de choisir l'entreprise MOUROT pour le gros œuvre.

Le conseil municipal décide avec 8 voix pour de retenir l'entreprise ADTEC pour les missions d'essais et contrôle.

3/Acquisition d'une partie de la parcelle ZB114

Exposé de la rencontre du 8 février 2024 entre la famille RAHON et les élus. Mr le Maire a proposé à la famille RAHON de leur acheter 39m² de la parcelle ZB114 pour la somme de 500€.

A charge pour la commune de régler les frais notariés et le géomètre.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres de valider la proposition de Mr le Maire.

4/ Décision pour ou contre la prise de compétence PLUI par la CCLL

La commune ayant une carte communale comme document d'urbanisme, il apparaît que les enjeux d'une prise de compétence PLUI par la CCLL ne sont pas clairs. Le conseil municipal décide donc avec 8 voix pour (2 voix contre) de ne pas céder la compétence à la CCLL.

5/ Dépôt carte communale sur le géoportail de l'urbanisme

La commune a procédé à la modification de la carte communale en 2022 suite au recours de la famille Balandier/Landry. Tout document d'urbanisme modifié à partir de 2017 doit être publié sur le géoportail de l'urbanisme. Deux devis ont été demandés pour ce dépôt et la réalisation d'une nouvelle cartographie prenant en compte ces modifications. Les offres DORGAT et URBICAN sont analysées. Après délibération, le conseil municipal décide de confier le travail à l'entreprise URBICAN pour un montant de 1650€ HT.

6/Schéma de mutualisation de la CCLL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le schéma de mutualisation proposé par la CCLL.

7/ZAER mise en place de la concertation publique

Le Maire rappelle les enjeux pour la commune de définir des zones d'accélération d'énergies renouvelables avant le 30 avril 2024 et la possibilité d'associer les particuliers au projet (réduction des délais d'instruction). Le conseil municipal organisera une réunion publique à ce propos. La date de la réunion sera communiquée dans les boîtes aux lettres.

8/Taxe d'assainissement communale

Une première réflexion avait été menée lors du conseil municipal du 17/01/2024 sur la nécessité de revoir les tarifs de la taxe d'assainissement communale. La commune ayant déjà augmenté la part fixe et la part variable en février 2023, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres de maintenir ces tarifs pour l'année 2024.

Fin de la séance 22h15

Prochain conseil le 14/03/2024

Tableau récapitulatif des délibérations prises lors du conseil municipal :

2024-04	Choix de l'entreprise marché eau/assainissement rue des Vignes / Sous Moyle
2024-05	Attribution mission contrôle technique travaux eau/assainissement
2024-06	Schéma de mutualisation CCLL
2024-07	Lancement consultation publique ZAER
2024-08	Acquisition d'une partie de la parcelle ZB114 pour les travaux d'assainissement
2024-09	Choix prestataire pour dépôt carte communale sur le géoportail de l'urbanisme

Le Maire, EDME Philippe



La secrétaire, DODY Sylvie